

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dijon, le 09/04/2021

2 pages

Lutte contre le trafic et l'usage illicite de stupéfiants en Côte-d'Or **Le mois de mars conclut un premier trimestre de lutte qui a privé l'économie souterraine de plus de 2 millions d'euros**

En Côte-d'Or, la lutte contre les trafics et la consommation de produits illicites, au mois de mars 2021, a encore permis de priver l'économie souterraine de plus de **1 083 000 €** grâce à l'engagement de répression menées par l'ensemble des services de police, de gendarmerie, des douanes et de l'administration pénitentiaire.

Sous l'autorité de Fabien Sudry, préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté, préfet de la Côte-d'Or, et d'Eric Mathais, procureur de la République près le tribunal judiciaire de Dijon, **102 opérations ont été menées ce mois** permettant notamment la saisie de :

- **112,8 kg de cannabis** (prix de revente estimé à **plus d'1 million d'euros**)
- **953 g de cocaïne** (prix de revente estimé à **62 900 €**)
- **548 g d'héroïne** (prix de revente estimé à **18 000 €**)
- **155 sachets d'ecstasy** (prix de revente estimé à **1 550 €**)
- **1175,00 € en numéraire**
- **4 armes à feu**

Ces opérations ont conduit à **35 interpellations**.

29 amendes forfaitaires délictuelles ont également été établies au cours du mois de mars à l'encontre des consommateurs.

Trois mois de lutte fructueuse et plus de 2 143 000 € de moins pour les trafiquants

La pression exercée par l'ensemble des services concernés par la lutte contre le trafic et la consommation de stupéfiants durant le premier trimestre 2021 a permis la saisie de quantités importantes de produits illégaux et de numéraire, représentant au total :

- **228 kg de cannabis** (prix de revente estimé à **plus de 2 millions d'euros**)
- **1,568 kg de cocaïne** (prix de revente estimé à **103 488 €**)
- **1,017 kg d'héroïne** (prix de revente estimé à **33 561 €**)
- **453 sachets d'ecstasy** (prix de revente estimé à **4 530 €**)
- **1 780 € d'avoirs criminels**
- **4 armes à feu**

De janvier à mars, ces opérations ont conduit à **106 interpellations** sur l'ensemble du département et à l'établissement de **44 amendes forfaitaires délictuelles** à l'encontre de consommateurs.

La lutte contre le trafic de stupéfiant est un enjeu de santé publique et de sécurité qui justifie que les forces de l'ordre poursuivent leur action et s'appliquent notamment à mettre en échec les stratégies d'adaptation des trafiquants pour acheminer et vendre leurs marchandises en ces temps de crise sanitaire.

Préfecture de la région Bourgogne-Franche-Comté,
Préfecture de la Côte-d'Or
Service régional et départemental de la communication
interministérielle
Tél : 03 80 44 64 05 / 64 44 / 64 04
[@Prefet21_BFC](#)
[@Prefet21.BFC](#)

www.cote-dor.gouv.fr
www.prefectures-regions.gouv.fr/

Procureur de la République de Dijon
Chargée de communication du Parquet
0380704762

[@ProcureurDijon](#)
chargedemission.tj-dijon@justice.fr